

Modèle de protection pour le Tennis-club Gravelone

1. Directives et recommandations

Personne responsable COVID-19 du club

- La personne responsable COVID-19 au TC Gravelone est Mme GERMANIER Julia comme cela est exigé par Swiss Tennis. Mme Germanier Julia est inscrite dans la base de données Swiss Tennis à ce titre.
- Mme GERMANIER Julia prodigue les conseils aux membres/entraîneurs/non membres et répond aux questions éventuelles de ces derniers. **En cas de non-respect des règles, elle peut interdire aux personnes concernées l'accès aux installations sportives.** La responsable COVID-19 vérifie également le déroulement des cours juniors et/ou privés en présence des entraîneurs autorisés par le club.
- La personne responsable COVID-19 pour le canton est le président de Valais Tennis, M. Raphaël Bender (coordonnées sur le site de l'ARVST si nécessaire).

Hygiène

- Le club doit s'assurer que les personnes présentes respectent les règles de protection mises en place par l'OFSP (lavage des mains, distanciation sociale, etc.) et qu'un nettoyage régulier des surfaces, installations, poignées de porte, etc. ait lieu régulièrement.
- Les vestiaires et douches sont fermés.
- Les WC peuvent demeurer ouverts leur nettoyage doit également se faire de manière régulière. Merci de les utiliser qu'en cas D'ABSOLUE NÉCESSITÉ et d'avertir la gérante après utilisation pour désinfection.
- Les poubelles sont retirées ou fermées. Chacun ramène ses débris à la maison.
- Les portes (extérieures ou d'un centre) restent ouvertes dans la mesure du possible.

Distance

- Sur le court, il doit y avoir 10m² par personne et 2m de distanciation.
- Swiss Tennis recommande de jouer uniquement en simple et de renoncer aux doubles.

Réservation de courts

- Toutes les personnes qui veulent réserver doivent passer le système de réservation en ligne (Plugin – accès via notre site internet www.tcgravelone.ch). TOUS LES JOUEURS doivent avoir leur nom et prénom inscrit sur la réservation et vos coordonnées personnelles (adresse et numéro de téléphone) doivent IMPÉRATIVEMENT être à jour. Possibilité aussi de réserver par téléphone pour ceux qui rencontreraient des problèmes de connexion à leur compte. Au cas où vous rencontrez des problèmes pour accéder à votre compte Plugin, vous pouvez nous contacter par téléphone ou par mail info@tcgravelone.ch
- Swiss Tennis recommande de renoncer aux non-membres ou touristes éventuels. Si toutefois ils étaient autorisés à jouer, à des fins de traçage obligatoire selon les normes de l'OFSP et l'OFSPPO, ils devront donner leur nom, prénom, no de téléphone et leur mail.
- Afin de réduire au minimum la rencontre des joueurs qui se succèdent sur les courts, on joue en principe 50 minutes (recommandation Swiss Tennis 45 min).

- L'entrée et la sortie du court doit se faire sans croisement entre les joueurs entrants et sortants, en respectant les 2m de distanciation.

Taille des groupes

- Les groupes de plus de 5 personnes sont interdits et ses membres doivent respecter les règles de l'OFSP.

Buvette / terrasse

- La buvette reste pour l'heure fermée et une réouverture de l'accès au bar pour les boissons sera étudiée durant la première semaine de reprise.
- De préférence, les joueurs ne restent pas sur la terrasse à la fin de la partie la buvette étant fermée mais toutefois s'y arrêter brièvement en sortant du court mais en respectant les règles de distanciation et d'hygiène.

Personnes vulnérables

- Des horaires sont prévus pour les joueurs de 65 ans et plus de 9h à 12h et de 14h à 18h. Des doubles sont autorisés pour ces derniers (mais la responsabilité leur incombe)
- Les personnes à risque (maladies cardio-vasculaires, diabète, asthme, hypertension, etc.) doivent s'abstenir de jouer si possible.
- Les personnes présentant des symptômes de maladie n'ont pas le droit de jouer ou de s'entraîner. Si nécessaire, ils doivent informer immédiatement le partenaire de jeu ou le groupe d'entraînement des symptômes de maladie.

Informers

- L'affiche de l'OFSP « Voici comment se protéger » est placardée à plusieurs endroits. Le club invite ses membres à la lire avant de jouer. (cf annexe obligation formulée par Swiss Tennis).
- Le club rappelle que toutes les informations ont également été transmises par courriel à tous ses membres et que tout abus sera malheureusement sanctionné.
- Les personnes ne respectant pas les directives peuvent être amendées par la police lors de ses contrôles et portent une responsabilité individuelle.
- Si des personnes ne respectent pas les directives ou que des abus sont constatés, le club pourra être fermé lors d'un éventuel contrôle du canton (via la police ou via Jeunesse & Sport).

2. Directives et recommandations pour les joueurs de tennis

Principes fondamentaux

- Les membres et non-membres doivent se soumettre aux règles de protection mises en place par le club et par Swiss Tennis.
- Ils doivent appliquer les règles d'hygiène et de distanciation mises en place par l'OFSP.
- Ils doivent réserver leur court à l'avance et respecter la durée minimale de séjour sur les installations (présence 5 min avant et 5 min après au max).

- En réservant, les joueurs acceptent de fait le règlement de protection mis en place par le club et peuvent donc être sanctionnés en cas de non-respect de celui-ci.
- Les juniors peuvent jouer entre eux (2 au max) mais ils incombent à leurs parents de leur expliquer les règles d'hygiène obligatoires et les mesures du plan de protection mises en place par le club.

Règles d'hygiène et nettoyage

- **Le nettoyage des mains avant et après avoir joué est obligatoire.**
- Les joueurs doivent si possible venir avec leur propre désinfectant. Des désinfectants sont disponibles sur la terrasse couverte. Si vous n'en possédez pas un personnel.
- Swiss Tennis recommande d'utiliser des balles neuves à chaque partie. Chaque joueur amène ses propres balles, si possible marquées.
- Les objets utilisés par plusieurs personnes (poignées des balais, des portes d'accès aux courts, ...) sont régulièrement nettoyés et désinfectés par les joueurs. Une bouteille de désinfectant de surfaces numérotée par court (1, 2, 3 et 4) se trouve sur la terrasse et doit être emportée sur le court par les joueurs et ramenée à la fin de la partie. Nous comptons sur votre bonne foi et collaboration afin de pouvoir continuer à pratiquer notre sport dans de bonnes conditions

3. Directives et recommandations pour l'enseignement du tennis

Principes fondamentaux

- **Les cours sont autorisés en privé ou semi-privé (1 ou 2 pers. par courts en plus du professeur) pour des adultes ou des juniors.**
- **Les cours dispensés (sous réserve qu'ils ne soient pas annulés jusqu'à la fin de l'année) par le club peuvent disposer d'un professeur et de 4 enfants par court au maximum.**
- **La consigne des 10 mètres carrés par personne ; 2 mètres de distance et pas de contact physique, doit être respectée durant les leçons de tennis.**
- Les enfants rassemblent les balles à un endroit et c'est le professeur qui les ramasse.
- Le professeur utilise si possible toujours le même panier de balles (sinon il le désinfecte après l'avoir utilisé).
- **Pour les cours privés, le professeur doit s'assurer de disposer d'un historique de ses clients avec date, heure, nom, prénom, no de téléphone et mail pour assurer la traçabilité de la chaîne.**
- **Les parents des juniors ne sont pas admis sur ou derrière les courts. Ils ne peuvent rester au club durant les entraînements (sauf évidemment si ce dernier dispose d'une partie restaurant ou buvette respectant les règles de GastroSuisse).**

Nous comptons donc sur la responsabilité de chacune et chacun pour que nous puissions pratiquer notre sport favori dans les meilleures conditions malgré la situation pénible que nous vivons !

Au nom du comité du TC Gravelone

Le Président : Tinguely Florian